

---

CONTEXT

---



---

CONTEXTE

---

### LES INSTITUTIONS DE LA CSCE

Au Sommet de Paris, en novembre 1990, les chefs d'État et de gouvernement des pays de la CSCE ont décidé, pour la première fois, de mettre sur pied un modeste cadre institutionnel pour compléter le dialogue politique en cours à la CSCE. Par la «Charte de Paris pour une nouvelle Europe», ils ont créé :

- ° un petit **Secrétariat de la CSCE** à Prague, pour assurer le soutien administratif du processus de consultations politiques;
- ° un **Centre de prévention des conflits** à Vienne, pour aider le Conseil des ministres des Affaires étrangères à réduire le risque de conflits; et
- ° un **Bureau des élections libres** à Varsovie, pour faciliter les contacts et l'échange d'informations sur les élections dans les États participants.

En outre, ils ont établi un cycle de consultations politiques régulières, à savoir :

- ° des réunions bisannuelles des chefs d'État et de gouvernement;
- ° des réunions des ministres des Affaires étrangères (en **Conseil**) au moins une fois l'an, ces réunions constituant l'enceinte centrale des consultations politiques dans le cadre du processus de la CSCE; et
- ° des réunions périodiques d'un **Comité de hauts fonctionnaires**.

Les ministres des Affaires étrangères de la CSCE se sont réunis pour la première fois en Conseil, à Berlin, les 19 et 20 juin 1991. Lors de cette rencontre, les ministres ont convenu d'un mécanisme permettant la convocation de réunions d'urgence du Comité de hauts fonctionnaires, sans qu'il soit besoin d'obtenir le consensus habituel.

Affaires extérieures et  
Commerce extérieur Canada

External Affairs and  
International Trade Canada

Canada